

---

**De:** Marcel Legare <[REDACTED]>  
**Envoyé:** 20 août 2021 14:15  
**À:** consultation-secteur-financier  
**Objet:** Obligation d'indiquer au système qu'une promesse d'achat est présentée et cela sans délai.

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Terminé

Bonjour,

Une pratique fréquente de ne pas indiquer aux autres courtiers qu'une promesse d'achat est déposée donne aux acheteurs une fausse impression de disponibilité de la propriété.

Cette situation rend la vie compliquée tant aux acheteurs qu'aux courtiers collaborateurs, ceci détruit le climat de confiance du client acheteur envers l'organisation qui manque de transparence et de professionnalisme.

Marcel Légaré  
Courtier immobilier  
Proprio Direct Inc  
Québec, Qc

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[www.groupeprojetsimmobiliers.com](http://www.groupeprojetsimmobiliers.com)